

Enfin une revalorisation des contractuels

CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION



Le ministère propose une revalorisation de la rémunération des contractuels. Pour faire simple cette dernière tendra

Cette revalorisation, sollicitée par beaucoup d'entre nous et l'objet de nombreuses demandes en bilatéral avec la Secrétaire Générale et le Ministre par le SEA-UNSA

Le ministère propose une revalorisation de la rémunération des contractuels d'état hors enseignant et CPE.

Pour faire simple cette dernière tendra à :

- 90 % du traitement indiciaire et du régime indemnitaire d'un fonctionnaire d'ancienneté et de niveau de responsabilité équivalent (Socle IFSE hors CIA)
- L'application souhaitée est le 1/09/2023, pour les nouveaux contrats, , avec la prise en compte de l'expérience lors du premier recrutement.
- Pour les contractuels en poste qui ne re-signent pas leur contrat en septembre, un travail de "reclassement" avec effet rétroactif sera réalisé, cette tâche n'étant pas automatisée les délais pourront être longs.

Nous ne disposons pas aujourd'hui des éléments précis de rémunération qui seront communiqués par le SRH dès que possible (attente de l'accord du CBCM).